



Registre des Délibérations du Conseil Municipal DE LA COMMUNE DE GREASQUE

Séance du 5 DECEMBRE 2022

Envoyé en préfecture le 09/12/2022

Reçu en préfecture le 09/12/2022

Affiché le 13/12/22

ID : 013-211300462-20221205-DEL02CM051222-DE

L'an deux mille vingt-deux, le cinq du mois de décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de DECEMBRE, sous la présidence de **Monsieur Michel RUIZ**.

Date de convocation :
29 novembre 2022

Nombre Elus : 27
En exercice : 27
Présents : 23
Votants : 25
Procurations : 2

N°2 Objet : Remplacement d'un délégué au CCAS, d'un membre de la Commission Extra-Municipale Education et d'un membre suppléant de la Commission de Délégation de Service Public

Présents : Michel RUIZ, Jean-Luc TURZO, Marc LAURENT, Joëlle BRETON, René CECCHINEL, Nadine CARLUS, Claude MERINDOL, Michèle OLLIVE, Georges AMBROSIANO, Didier BREART, Hélène BERNAL, Sylvie ABEL, Denis CENTARO, Françoise SCHMERBER, David GIACCONE, Patrick EME, Nathalie MAUREL, Juan REVERTE, Hélène GAILLARD, Jean-Luc FERNANDEZ, Sandrine LEPRESLE, Paul GATIAN, Chantal MAGISTRIS-----/

Absents-Excusés : Nicole DECOSTANZI pouvoir à Joëlle BRETON, Magali MONIER, Jean-Marc RAGOT pouvoir à Nadine CARLUS, Audrey GIROULET-----/

Secrétaire de séance : Patrick EME

Vu Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment son article R. 123-9 ;

Vu la délibération n°10, en date du 29 juillet 2020, concernant la désignation de six conseillers municipaux pour siéger au sein du conseil d'administration du CCAS : Mme OLLIVE Michèle, Mme CARLUS Nadine, M. AMBROSIANO Georges, Mme BERNAL Hélène, Mme TOUZE Anne et Mme GAILLARD Hélène ;

Considérant que suite à la démission du conseil municipal de Mme Anne TOUZE, en date du 11 octobre 2022, il convient de la remplacer au sein du conseil d'administration du CCAS, le siège étant devenu vacant ;

Considérant que l'élection initiale avait été effectuée à partir d'une liste unique et commune à tous les groupes ;

Considérant ainsi qu'il convient de renouveler l'ensemble des administrateurs ;

Monsieur le Maire a proposé une liste commune constituée de Mme Michèle OLLIVE, Mme Nadine CARLUS, M. Georges AMBROSIANO, Mme Hélène BERNAL, Mme Chantal MAGISTRIS et Mme Hélène GAILLARD, le Maire restant Président de droit du CCAS ;

Considérant que le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de voter à mains levées ;

Vu la délibération n°9 du 7 décembre 2020, concernant entre autres, la création de la commission extramunicipale « Education, Enfance et Jeunesse » ;

Considérant que suite à la démission de Mme Anne TOUZE, qui en était membre, le poste échoit à la Majorité municipale ;

Considérant la proposition de Monsieur le Maire de procéder à son remplacement par Mme Chantal MAGISTRIS ;

Considérant que le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de voter à mains levées ;

Vu la délibération n°6 du 5 juillet 2020 portant désignation des membres de la commission de délégation de service public ;

Considérant que suite à la démission Mme Anne TOUZE qui en était membre suppléante, le poste échoit à la Majorité municipale ;

Considérant la proposition de Monsieur le Maire d'élire Mme Chantal MAGISTRIS ;

Considérant que le Conseil municipal a décidé de voter à mains levées ;

**Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés, par 20 voix pour et 5 abstentions,
Nathalie MAUREL, Juan REVERTE, Hélène GAILLARD, Sandrine LEPRESLE, Paul GATIAN,**

ARTICLE I : Désigne les 6 conseillers municipaux suivants pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS : me Michèle OLLIVE, Mme Nadine CARLUS, M. Georges AMBROSIANO, Mme Hélène BERNAL, Mme Chantal MAGISTRIS et Mme Hélène GAILLARD.

ARTICLE II : Désigne Mme Chantal MAGISTRIS pour remplacer Mme Anne TOUZE en tant que membre de la Commission extramunicipale « Education, Enfance, Jeunesse ».

ARTICLE III : Désigne Mme Chantal MAGISTRIS pour remplacer Mme Anne TOUZE en tant que membre suppléant de la Commission de délégation de service public.

**AINSI DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
Pour Extrait Conforme**

Envoyé en préfecture le 09/12/2022

Reçu en préfecture le 09/12/2022

Affiché le 13/12/22

ID : 013-211300462-20221205-DEL02CM051222-DE

LE MAIRE,

Michel RUIZ

